



## AVIS À LA POPULATION

En vue d'arrêter le nouveau PLU en Conseil Municipal, Monsieur Le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme tiendront des permanences spécifiques en Mairie les jours suivants :

- **LUNDI 27/11 de 17h15 à 18h15**
- **LUNDI 04/12 de 17h15 à 18h15**
- **LUNDI 11/12 de 17h15 à 18h15**

Le dossier est consultable en Mairie sur demande.

*Nous vous rappelons la mise en place d'une exposition présentant le projet de PLU sur la devanture de la salle du Conseil municipal à l'entrée de la Mairie.  
Celle-ci est visible et accessible en continuité.*